

—Voilà qui est grave pour elle !  
—C'était pour lui donner le moyen de payer que j'ai commis la faute que vous connaissez.

—Eh bien ?

—Une fois l'argent dans ses mains, elle me dit : "J'ai un an devant moi, je payerai plus tard," et elle dépensa la somme.

—Depuis lors, s'est-elle acquittée ?

—Je l'ignore absolument, mais je ne le crois pas.

—Comment se nomme la modiste chez qui le vol a été commis ?

—Madame Delion.

—Elle demeure ?

—Dans la Grande Rue, au numéro 74.

Le dîner était fini. Ovide regarda sa montre.

—Voici l'heure de nous séparer, monsieur Duchemin, dit-il ; j'ai besoin de dormir et vais me mettre au lit. A demain, avec ce que vous savez.

—Oui, monsieur, et recevez une fois encore l'assurance de ma gratitude sans bornes.

—N'en parlons plus, dit Ovide.

Duchemin se retira. Le Dijonnais monta dans sa chambre, se mit au lit et ne tarda pas à s'endormir d'un paisible sommeil. Il était satisfait de sa journée.

L'employé, tout en regagnant la mansarde qu'il occupait dans une maison voisine de la mairie, se demandait s'il ne rêvait pas. Acculé, la corde au cou, menacé de la cour d'assises, il avait brusquement recouvré la tranquillité de sa vie, sa liberté d'action, son honneur presque perdu. Les terribles billets e-comptés par le farouche Petitjean étaient retirés et le lendemain les dettes criardes que le jeune homme avait sur le pavé de Joigny seraient payées. Pour obtenir des résultats si prodigieux, si complètement inespérés, il avait suffi de promettre à son sauveur une pièce retirée des archives de la mairie. Semblable vètille ne pouvait se refuser. Une chose cependant paraissait singulière et un peu inquiétante à Duchemin. Pourquoi cet étranger, dont il ignorait le nom, ne lui avait-il pas rendu les deux traites portant la fausse signature de l'oncle Duchemin, l'ancien maire ?

—Ah ! bah ! se dit le jeune homme, ce digne bienfaiteur ne peut avoir contre moi aucune intention mauvaise. Il me rendra les traites demain.

Et Duchemin s'endormit d'un sommeil non moins calme que celui d'Ovide Soliveau.

Les employés de la mairie avaient l'habitude d'arriver entre huit heures et demie et neuf heures, à leurs bureaux respectifs. Le lendemain matin, contre son habitude, car il était généralement en retard, Duchemin arriva à huit heures moins un quart. Il prit chez le concierge la clef de son bureau et demanda celle des archives, pour justifier cette demande, il expliqua qu'il avait des recherches à faire.

Les archives de la mairie étaient tout simplement logées dans une petite pièce située sous les combles. Tout autour se voyaient des tablettes chargées de registres, de liasses poudreuses, de paquets de feuilles de vote, et autres paperasses encombrantes. Une table de bois noirci placée au milieu de la pièce supportait un large sous-main de papier buvard, un encrier, dont l'encre avait pris la consistance de la boue, et quelques mauvaises plumes. Comme employé de la mairie, Duchemin connaissait à merveille le classement des archives qu'il était appelé à compiler de temps à autre pour des recherches. Il examina les dos des registres placés sur une large planche. Ces registres portaient sur une étiquette de parchemin les mots : "Hopitaux, asiles, infirmeries," etc. Duchemin suivit la pile et arriva à d'autres volumes pourvus de cet index : "Nourrices, enfants abandonnés."

## XXIV

—Voilà mon affaire ! pensa l'employé.

La collection se composait seulement d'une dizaine de registres. Parmi ces volumes il en choisit un qu'une seconde étiquette, placée au-dessous de la première, indiquait comme contenant réunies les six années : 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866.

—Ce doit être là dedans, murmura Duchemin. Si les renseignements donnés sont exacts, j'aurai bien vite trouvé.

Il plaça le registre sur la table, l'ouvrit, et se mit à le feuilleter page par page. L'année 1861 ne lui donna aucun résultat. Il passa à la suite.

—Ou je me trompe fort, ou voilà ce que je cher-

che, fit-il en jetant les yeux sur une feuille volante attachée par une épingle à la page du registre.

Tout en parcourant cette feuille, il disait à demi-voix :

—"Frémy," "Jeanne Fortier," "Lucie." Oui, c'est bien cela. Les recherches n'auront pas été longues. A quoi bon copier ? Je donnerai l'original.

Et, détachant la feuille volante, il la plia et la glissa dans sa poche sans même l'avoir entièrement lue. Ceci fait, il referma le registre qu'il remit en place et, après avoir reporté chez le concierge la clef des archives, il se rendit à son bureau.

Tandis que Duchemin se livrait à son petit travail, singulièrement irrégulier, ainsi qu'il l'avait fait observer lui-même à Ovide Soliveau, ce dernier quittait l'hôtel de la Cigogne et descendait lentement la Grande-Rue, regardant avec beaucoup d'attention les enseignes des boutiques qui venaient de s'ouvrir. Au bout d'une centaine de pas il se trouva en face du numéro 74 et de la devanture d'une modiste. Aucun nom ne se lisait sur les vitres. Ovide se dirigea vers une jeune fille debout dans l'encadrement de la porte.

—Mademoiselle, lui demanda-t-il, est-ce ici, je vous prie, que demeure madame Delion ?

—Oui, monsieur. C'est ma mère.

—Pourrais-je lui parler ?

—Mais, oui, monsieur. Donnez-vous la peine d'entrer.

Ovide franchit le seuil. La jeune fille cria :

—Mère, c'est un monsieur qui veut te parler !

La porte de l'arrière-boutique s'ouvrit et madame Delion, une femme d'une cinquantaine d'années, à l'air intelligent, parut.

—Vous me demandez, monsieur ? fit-elle.

—Oui, madame. Je désirerais vous entretenir en particulier.

Sur un signe de sa mère, la jeune fille disparut.

—Je vous écoute, monsieur, fit la modiste.

Ovide alla droit au but :

—Vous avez eu ici, dit-il, une demoiselle, de magasin du nom d'Amanda Régamy.

—Oui, monsieur ; une fille de bonne apparence, mais un triste sujet.

—Les apparences sont souvent trompeuses, madame ! Amanda Régamy vous a volée, n'est-ce pas ?

—Pour mille francs de dentelles.

—Qu'elle avait pris l'engagement de payer ?

—Oui, monsieur. Engagement que jusqu'à ce jour elle n'a point tenu. Mais je lui tiendrai parole, moi ! Je lui ai accordé un délai d'un an. Quand le dernier jour de ce délai sera écoulé, et il approche, je porterai plainte au procureur de la République et je la ferai arrêter. Je sais qu'elle est à Paris chez une grande couturière. La police la trouvera bien vite. C'est une dangereuse coquine. Elle a perdu un brave garçon en le poussant à faire des billets faux pour elle.

—Vous voulez parler de monsieur Duchemin, sans doute ?

—Oui, monsieur.

—Alors, madame, permettez-moi de vous dire que vous commettez une erreur involontaire. Monsieur Duchemin n'a fait aucun billet faux. Ce bruit calomnieux était répandu par un créancier mécontent, désintéressé du reste à cette heure. Mais ce n'est point de M. Duchemin qu'il s'agit. C'est de mademoiselle Amanda Régamy. Donc vous lui aviez accordé un an ?

—Sur ses supplications, oui, monsieur.

—Elle a reconnu par écrit le vol qu'elle venait de commettre ?

—Oui, monsieur, sans cela je l'aurais fait arrêter immédiatement. Avec cette pièce, je la tiens. Mais que vous importe tout cela, monsieur ?

—Il m'importe beaucoup. C'est la pièce en question que je viens vous prier de me remettre.

Madame Delion se recula en regardant son interlocuteur avec un vague effroi.

—Ai-je affaire à un fou ? se demandait-elle.

Ovide lut sa pensée dans ses yeux et se hâta d'ajouter :

—Rassurez-vous, madame. Si je réclame cette pièce, c'est que j'en ai le droit.

—Comment ?

—Je viens vous payer.

—Vous m'apportez les mille francs que me doit Amanda ?

—Parfaitement.

—Avec les intérêts de l'argent depuis une année ?

—Je joindrai les intérêts au capital si vous l'exigez, madame.

—Je l'exige.

—C'est votre droit. Les intérêts à cinq pour cent sont de cinquante francs. C'est donc mille cinquante francs que je vais vous remettre.

Ovide tira de son portefeuille un billet de mille francs, et de son porte-monnaie deux louis et une pièce de dix francs, puis il ajouta en posant le tout sur le comptoir :

—Veuillez me donner un reçu, et me remettre la déclaration de mademoiselle Amanda.

—A l'instant, monsieur.

Madame Delion écrivit un reçu et alla chercher dans l'armoire à glace de sa chambre la confession rédigée et signée par son ex-demoiselle de magasin, et qui était ainsi conçue : "Je reconnais avoir volé à madame veuve Delion, pour les vendre et m'en faire de l'argent, deux pièces de dentelles d'une valeur de cinq cents francs chacune ; je prends l'engagement de lui payer la somme de mille francs, avec les intérêts, dans l'espace d'une année à partir de ce jour, si je ne veux pas être poursuivie pour mon crime, et je suis très reconnaissante à madame Delion de ne m'avoir pas livrée tout de suite à la justice, comme elle avait le droit de le faire." Suivait la date et la signature.

Ovide lut cette pièce curieuse, la serra dans son portefeuille, où se trouvaient déjà les deux billets de Duchemin, salua madame Delion, retourna à l'hôtel de la Cigogne et commanda un déjeuner confortable pour deux personnes. Ce déjeuner devait être servi à onze heures précises. Puis il se mit à lire les journaux en attendant le jeune employé de la mairie. Celui-ci avait sollicité et obtenu de son supérieur hiérarchique l'autorisation de s'absenter pendant une partie de l'après-midi. Au moment où sonnaient onze heures, il rejoignit Ovide dans le petit salon où ils avaient dîné ensemble la veille.

—Eh ! bien ? demanda le Dijonnais.

—J'ai ce qu'il vous faut, répondit Duchemin.

—Parfait ! Avez-vous rencontré des difficultés ?

—Aucune. Quelques recherches, et voilà tout.

Il poursuivit, en tirant de sa poche le précieux document :

—Voici l'original de la déclaration écrite par madame Frémy, signée par mon oncle en sa qualité de maire, pour légalisation de la signature, et timbrée du sceau de la mairie.

Ovide prit vivement le papier, le déplia et lut : "Moi, Mathurine Frémy, nourrice à Joigny, département de l'Yonne, après avoir déclaré au maire de Joigny, monsieur Raoul Duchemin, qu'un enfant du sexe féminin, mis chez moi en nourrice le 12 avril 1861, avait été laissé à ma charge par la mère, Jeanne Fortier, arrêtée et condamnée depuis pour crimes qualifiés, j'ai été autorisée par monsieur le maire à déposer la dite petite fille à l'hospice des Enfants-Trouvés de Paris, ce que j'ai fait le 6 avril de l'année 1862, et voici les indications qui pourraient servir par la suite à reconnaître l'identité de l'enfant, si la mère ou toute autre personne intéressée la réclamait, indications reproduites sur le registre des dépôts à l'hospice. A l'enfant étaient joints : 1. Une chemise, marquée J. F. Une brassière, id. 3. Une paire de bas, id. 4. Un petit bonnet, id. 5. Un fichu de laine. 6. Une couverture de coton. 7. Une couverture de laine. 8. Deux langes, marqués J. F. Signes particuliers, néant. Nom de la mère : Jeanne Fortier. Prénom de l'enfant : Lucie. Nom de la nourrice : Mathurine Frémy." La signature de Mathurine Frémy, celle du maire pour la légalisation, et le cachet de la mairie, donnaient à cette pièce un caractère indiscutable d'authenticité.

Ovide, très calme en apparence, mais dont les regards brillants exprimaient la joie, replia le papier et le mit dans sa poche.

—Je vous remercie, mon jeune ami, dit-il ensuite.

Et le déjeuner continua.

## XXV

Lorsque le garçon chargé du service eut apporté le café, les liqueurs et les cigares, Ovide tira son portefeuille, le posa sur la table et l'ouvrit.

—C'est deux mille francs que vous devez, n'est-ce pas ? demanda-t-il à Duchemin.

—Oui, monsieur.